

## Six régions de l'Arctique pourraient devenir des parcs nationaux

Parcs Canada a commencé, en février, une série d'audiences publiques afin d'examiner la possibilité de garder six nouvelles régions, situées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, à titre de réserves pour des parcs nationaux.

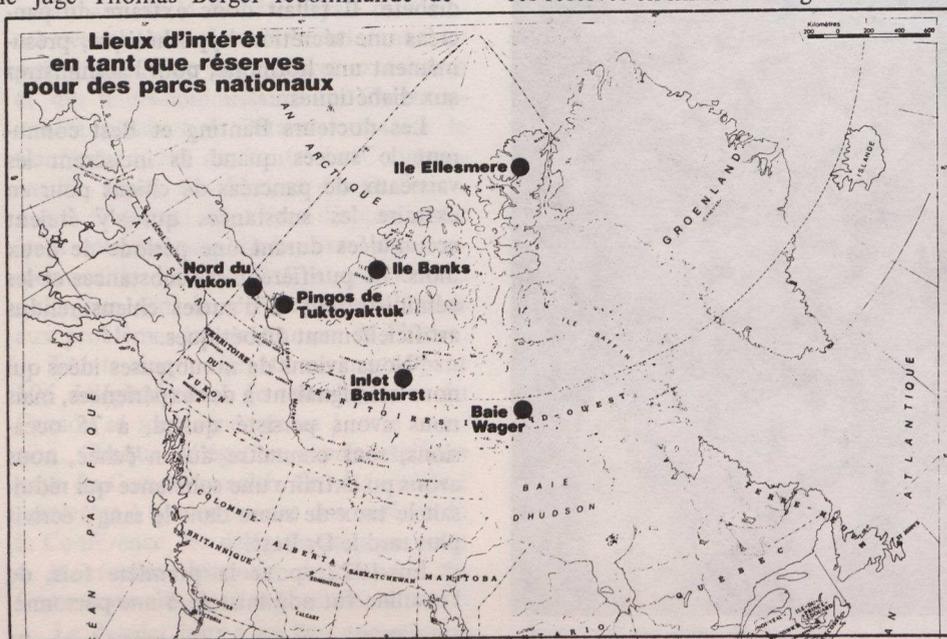
Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Faulkner, a précisé que les territoires choisis sont tous très représentatifs du patrimoine naturel des régions dans lesquelles ils se trouvent et qu'ils répondent tous aux critères de sélection choisis pour l'établissement de parcs nationaux. De plus, ils ne font pas l'objet de divergences de vue profondes sur l'utilisation des ressources et, s'il y en a, elles ne semblent pas insurmontables. L'aménagement d'un parc national se ferait tout en protégeant les terres et la faune qu'abrite ces territoires à cause de l'importance qu'elles ont pour les Indiens et les Inuit. "Les autochtones qui, traditionnellement, ont utilisé ces terres pour chasser, pêcher et piéger pourront continuer à le faire", a souligné M. Faulkner.

Toutes les personnes intéressées participent aux réunions publiques, notamment: les autochtones, les administrations territoriales, les résidents des régions, certains organismes spécifiques et le grand public.

Dans le nord du Yukon, la région que Parcs Canada envisage de garder à titre de réserve comprend plus de la moitié du territoire que, dans son rapport d'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie, le juge Thomas Berger recommande de

garder pour en faire un parc naturel. La région à laquelle s'intéresse pour l'instant Parcs Canada englobe les basses-terres d'Old Crow, les monts British, toute la rivière Firth et son bassin hydrographique, la plaine côtière et l'île Herschel. Cependant, le ministre a précisé qu'il était ouvert à l'idée de protéger une plus grande partie de territoire et d'envisager d'autres formes de protection pour le reste de la région: "Ici, dans le Nord, nous ne devons pas être fermés à de nouveaux concepts de protection des étendues sauvages. M. le juge Berger nous a rappelé que la nature à l'état sauvage est une ressource non renouvelable et je suis prêt à agir rapidement pour protéger ces régions".

Selon M. Faulkner, le gouvernement reconnaît que l'établissement de réserves pour des parcs nationaux doit être compatible avec les revendications des autochtones sur les terres ancestrales: "J'espère que l'établissement de ces réserves dans le nord s'effectuera de manière à préciser et à renforcer les aspirations des autochtones ainsi que leurs objectifs de revendications territoriales... Je porterai une attention toute particulière à leurs recommandations. De plus, j'aimerais que, dans la mesure du possible, la gestion de ces réserves soit confiée à des autochtones qui seraient des employés de Parcs Canada, ou qui seraient consultés, grâce à un processus de consultation permanente, sur l'aménagement et l'administration de ces réserves en milieu sauvage.



## L'énergie solaire au service de la pisciculture

Le ministère des Pêches et de l'Environnement a l'intention d'utiliser l'énergie solaire pour chauffer l'eau de la pisciculture expérimentale du Service des pêches et de la mer à Rockwood (Manitoba).

Cette première utilisation pratique de l'énergie solaire dans un établissement fédéral débutera à la fin de mai. L'on prévoit que la nouvelle installation permettra de répondre à 70 p.c. des besoins annuels de chauffage de la pisciculture où se fait l'élevage du poisson à des fins de recherche. Habituellement, l'eau souterraine, qui est à une température constante, est pompée puis chauffée électriquement pour accélérer le taux de croissance du poisson.

Selon le ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, il est possible d'étendre l'application de cette méthode de chauffage aux piscicultures commerciales et gouvernementales dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Des expériences semblables seront peut-être tentées bientôt dans d'autres piscicultures fédérales.

Les coûts du système, basés sur le cycle biologique, seront inférieurs à ceux du système de chauffage conventionnel; c'est là une des particularités intéressantes du projet.

Les recherches préliminaires et la conception du projet sont dus à M. Donald Carter d'Ottawa, expert-conseil du Ministère en conservation d'énergie.

Une subvention de \$40 000, offerte par la Direction de la politique de l'énergie renouvelable du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a permis la mise en application du projet.

La pisciculture de Rockwood a été choisie parce qu'elle est située dans une région qui possède l'un des niveaux de radiation solaire les plus élevés du Canada. Construite en 1971, la pisciculture participe aussi aux expériences faites dans le cadre de la recherche sur les effets des contaminants environnementaux sur la vie aquatique.

Une autre expérience menée en vue de réduire les coûts de chauffage se poursuit à cette pisciculture: il s'agit de recycler de l'eau chauffée pour l'utiliser dans les viviers d'élevage du poisson. Pour ce faire, l'on a conçu un système qui permet d'éliminer les substances toxiques produites par la truite; l'eau peut ainsi être réutilisée à 90 p.c.